



# Arrêtés municipaux

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

**RUE TRUILLOT (V.C.)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Truillot par l'entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry Sur Seine, agissant pour le compte de Grand Paris Aménagement – Direction Territoriale Grand Paris Seine Amont – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy le Roy (reprise du plateau),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Truillot au droit du n°9** à compter du **15 avril 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **19 avril 2024 à 18 heures :**

- **Rue barrée :**
  - ✓ **Les déviations** se feront :
    - dans un sens par les rues Raspail, Saint-Just, Marat et Fouilloux,
    - dans l'autre sens par la rue Auguste Pioline,
  - ✓ **Mise en impasse pour la desserte riveraine uniquement** de part et d'autre du chantier, avec **limitation de vitesse à 30 km/h, avec pré-barrages aux deux extrémités,**
- **Neutralisation d'une place de stationnement sur un linéaire de 5 mètres.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. Par ailleurs, celle-ci présentera les bacs des riverains impactés à la collecte au niveau du 11-13 rue Truillot.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry Sur Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 26 MAR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 27 MAR. 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon